

# Les Règlements Nationaux



## Le jugement

- La qualification «médiocre» n'existe plus
- Cela ne change pas la manière de juger



# Dispositions Générales 15 CTUS



## Inscription dans le livret de travail

Le nom du conducteur doit être noté lors de chaque concours

A contrôler lors de la signature du juge dans le livret de travail. Si ce n'est pas fait l'exiger au chef de concours

# Dispositions Générales 15 CTUS



## Organisation d'un concours à l'étranger

Il est permis d'organiser un concours ou des parties de concours à l'étranger

Tous les règlements et conditions de la CTUS restent inchangées

# DG 15 CTUS



## Participation aux concours

Condition préalable pour la participation dans tous les classes:

Le chien doit être en mesure de répondre aux exigences de la réglementation concernant la condition physique.

# DG 15 CTUS



## Participation aux concours

Un conducteur peut participer uniquement à un concours par jour et il peut présenter au maximum 2 chiens.

Si dans les classes Ch Avalanche et Ch Sanitaire seulement un terrain est utilisé, le conducteur peut participer seulement avec un chien

# DG 15 CTUS



## Arrêt du concours après le départ

Si un concours doit être arrêté en raison de force majeure après qu'il était déjà commencé, les règles suivantes sont à appliquer:

- Dès qu'un concours est commencé la finance d'inscription appartient à l'organisateur.
- Les résultats obtenus par le conducteur jusqu'au moment de l'arrêt sont à inscrire dans le livret de travail. Le JP inscrit dans le livret de travail les motifs de l'arrêt du concours.

# DG 15 CTUS



## Nombre minimale de participants

Afin qu'un concours puisse être organisé il faut au minimum 4 inscriptions.

# DG 15 CTUS



## Limitation du nombre de participants

La limitation du nombre de participants résulte du nombre de JP engagés pour le concours.

L'organisateur a le droit de limiter le nombre de participants, mais la limitation doit être indiquée dans l'annonce du concours.



# DG 15 CTUS



## Limitation du nombre des participants

### **ChA / CUM**

Un JP est autorisé à juger au maximum 36 disciplines

Dans des classes dont le travail de flair est divisé en piste A1 et quête A2 (ChA et CUM), la piste compte comme une discipline et la quête comme une discipline

# DG 15 CTUS



## Limitation du nombre de participants

### **ChPiste 97**

Pour un JP: Le nombre maximum de participants est de 12 chiens par jour

# DG 15 CTUS



## Limitation du nombre de participants

### **Ch Sanitaire A / B**

Au maximum 15 disciplines par jour

### **Ch Sanitaire C**

Au maximum 36 disciplines par jour

# DG 15 CTUS



## Limitation du nombre de participants

### **Ch Catastrophe**

En maximum 10 chiens par jour et par JP.

Le nombre maximum par concours dans la classe Sauvetage est de 20 participants.

# DG 15 CTUS



## Limitation du nombre de participants

### **Ch Avalanches**

Si le concours dure 1 jour le nombre de participants maximal par JP est de 8 chiens.

Si le concours dure 2 jours et sera jugé par un seul JP, un maximum de 10 chiens le premier jour et au maximum 6 chiens le deuxième jour est accepté

Si le concours est jugé par 2 JP la règles de base s'applique .

# DG 15 CTUS



## Limitation du nombre de participants

### **Ch d'Eau A / B**

En maximum 15 disciplines par jour et JP

### **Ch d'Eau C**

En maximum 36 disciplines par jour et JP

# DG 15 CTUS



## Dédommagement / frais

Les JP et les HA sont dédommagés selon  
règlement de frais de la SCS

L'organisateur a l'obligation d'offrir les repas et –  
si nécessaire – l'hébergement

# DG 15 CTUS



## Les droits des JP

Le chef du concours a l'obligation d'informer le JP des détails du déroulement du concours au plus tard 3 jours avant le concours. Si ce n'est pas le cas le JP est en droit de refuser de juger



# DG 15 Conditions Générales



## Limites d'âge

### **CUM / ChSan / CP 15 / ChAv**

Classe 1 18 mois

Classe 2 19 mois

Classe 3 20 mois

### **ChA**

Classe 1 **12** mois

Classe 2 19 mois

Classe 3 20 mois

### **ChC (catastrophe)**

Classe 20 mois

# RC 15 Dispositions Générales



## Limites d'âge

### **ChTA (travail aquatique)**

Niveau 1	18 mois
Niveau 2	24 mois
Niveau 3	36 mois
Niveau 4	36 mois

### **ChEE (endurance)**

Niveau	18 mois
--------	---------

# RC 15 Dispositions Générales



## Identification

Afin de pouvoir participer aux concours, le marquage d'un chien doit correspondre aux dispositions légales. En cas d'incertitude le JP est autorisé à contrôler l'identification d'un chien. Le contrôle peut se dérouler pendant tout le concours, mais seulement au début ou à la fin d'une discipline. Il appartient au JP de disposer d'un appareil de contrôle puce.

# RC 15 Dispositions Générales



## Admission / Changement de niveau

- Dans chaque classe il faut toujours commencer avec par le niveau 1
- Une mention permet de monter dans le niveau supérieur (aussi en ChP 15)
- Descendre de niveau n'est pas autorisé
- Chaque niveau peut être répété autant de fois que souhaité

Exception: un chien du niveau FCI-ChP 2 est autorisé à participer en ChP 15 3

# RC 15 Dispositions Générales



## Manière de présentation

Le chien doit être conduit sportivement, sans aide corporelle et sans mettre la main dans le collier (où le règlement ne le l'indique pas) Ceci est également valable entre les différentes phases d'une discipline. Si le conducteur de chien oublie pendant la présentation du concours une phase complète, le juge de performance doit demander au conducteur de l'exécuter. Il n'y a pas de déduction de points dans cette situation.

Le chien doit être conduit du côté gauche sauf lorsque le conducteur a un handicap corporel. Une autorisation de la CTUS est nécessaire.

# RC 15 Dispositions Générales



## Signes acoustiques

Le conducteur peut utiliser un ou plusieurs signes acoustiques là où le règlement le permet.

Un signe acoustique ne doit pas être toujours le même pour la même action.

Il peut être fait en parlant ou par un signal acoustique.

# RC 15 Dispositions Générales



## Signes acoustiques

Un signe acoustique où un signal acoustique doit être bref et court, il ne faut pas l'allonger.

Le signal acoustique où le signe acoustique peut être combiné avec le nom du chien.

Dans la travail de quête uniquement un double sifflet est admis (ChA, CUM, ChS et ChAv).

# RC 15 Dispositions Générales



## Aides du conducteur

La déduction est estimée par le JP et peut atteindre au minimum 5% et au maximum 20% du total des points.



# RC 15 Dispositions Générales



## Début et fin / Concours

Le concours commence avec la remise du livret de travail et finit par la présentation des résultats et la remise du carnet de travail au conducteur.

La remise des résultats peut être effectuée après la fin d'une classe.

# RC 15 Dispositions Générales



## Début et fin / discipline

Une discipline commence par l'annonce au JP et se termine par le commentaire et par l'annonce de la fin du travail au juge de JP

# RC 15 Dispositions Générales



## Début et Fin / Exercice

En piste A1 et en quête A2 l'exercice commence au point de départ et se termine avec la position du base.

En obéissance B et en docilité C chaque exercice commence et se termine par la position de base.

# RC 15 Dispositions Générales



## Le test du caractère

Le caractère du chien est jugé en directement pendant l'annonce auprès du juge.

Le JP est obligé d'observer le comportement du chien pendant toute le concours.

# RC 15 Dispositions Générales



## Disqualification

Le JP doit prononcer une disqualification dans les cas suivants:

- Non respect de la LPA/OPA
- Comportement antisportif
- Abandon du concours sans raison valable
- Le chien n'est pas en main du conducteur
- En raison d'agressivité, le chien ne montre pas un comportement normal
- Chienne en chaleur qui n'était pas annoncée avant le concours.

# RC 15 Conditions Générales



## disqualification

La remarque «disqualification» doit être inscrite dans le livret de travail ainsi que le motif.

Les points ne sont pas inscrits et le JP ne donne aucun commentaire.

# RC 15 Dispositions Générales



## Arrêt du travail

Le JP doit arrêter un conducteur de chien lors d'un concours pour les raisons suivantes:

- Le chien n'est pas physiquement apte à accomplir les disciplines demandées
- Blessure, manque de condition physique ou maladie
- Manque d'équilibre du chien

# RC 15 Dispositions Générales



## Arrêt du travail

Dans le carnet de travail, l'inscription et les raisons sont mentionnés «Arrêt», mais les points acquis sont inscrits.



# RC 15 Dispositions Générales



## Arrêt d'une discipline

Le JP doit d'arrêter une discipline dans les cas suivants:

- Absence du conducteur de chien lors d'une discipline
- Le conducteur n'est pas à l'heure à l'endroit désigné
- Tenir le chien par le collier après un premier avertissement
- Avoir sur soi ou donner de la nourriture
- Avoir sur soi ou donner un objet de motivation lors d'une discipline
- Dépasser les limites physiques

# RC 15 Dispositions Générales



## Arrêt d'une discipline

En cas d'arrêt tous les points acquis sont annulés.  
Dans le carnet de travail, la discipline est inscrite avec 0 point.  
Le conducteur doit effectuer les disciplines non exécutées.

# RC 15 Dispositions Générales



## Arrêt d'un exercice

Le JP est obligé d'arrêter un exercice dans les cas suivants:

- Lorsque le chien n'effectue pas l'exercice après 3 signes acoustiques ou visuels.

Dans ce cas l'exercice est jugé avec 0 points, mais la discipline continue avec l'exercice suivant.

# RC 15 Dispositions Générales



## Abandon du concours par le conducteur

Le conducteur peut annoncer l'abandon du concours si le chien est visiblement blessé ou malade. Il doit annoncer sa décision au JP, lequel décide du bien-fondé de l'abandon de la compétition.

# RC 15 Dispositions Générales



## Abandon du concours par le conducteur

Dans le carnet de travail, la remarque suivante sera inscrite «arrêt en raison de maladie» ou «arrêt en raison de blessure». Les points acquis dans les disciplines déjà exécutées seront inscrits dans le carnet de travail.

# RC 15 Dispositions Générales



## Caractéristiques spécifiques selon les races

Dans les jugements, le JP doit prendre en considération les caractéristiques spécifiques des races.

# RC 15 Dispositions Générales



## Propreté

Durant le travail, lorsque le chien fait ses besoins, il y a une déduction de 5 points. Si cela se répète, il y aura une déduction de 5 points supplémentaires jusqu'à 10 points en maximum.

# RC 15 Dispositions Générales



## Collier

Le collier doit correspondre à la loi actuelle concernant la protection des animaux.

Les colliers provenant des commerces autorisés sont admis mais ne doivent pas incommoder les chiens. Le chien ne peut porter qu'un seul collier, les colliers anti-tiques ne sont pas autorisés.

Il est permis de présenter le chien et ceci dans toutes les classes sans collier, par contre, le conducteur de chien doit en avoir un à disposition pendant le concours



# RC 15 Dispositions Générales



## Collier

Si le conducteur prend le chien au collier durant l'exécution d'un exercice, il aura un avertissement par le juge de performance avec une déduction obligatoire de 5 points. En cas de répétition dans la même discipline, il y a arrêt de cette discipline qui est jugée avec 0 point.

# RC 15 Dispositions Générales



## Laisse

Le port de la laisse est décrit pour toutes classes. La laisse doit être portée de l'épaule gauche à droite ou en poche du conducteur sans être visible.

En classe A1 et dans les disciplines B et C et pour les exercices respectifs, la laisse doit être tenue en bout de celle-ci. Enrouler la laisse n'est pas admis. Le conducteur de chien se présente avec une longueur de laisse appropriée.

# RC 15 Dispositions Générales



## Annonce auprès du juge

L'annonce fait partie intégrante de toutes les disciplines et doit être effectuée avant le premier exercice d'une discipline. Lors de cette annonce, une évaluation de comportement est aussi faite.

Le conducteur se présente avec son chien en position de base devant le juge en déclinant son nom et prénom ainsi que le nom de son chien et son numéro de départ. Le JP termine l'annonce en donnant la main au conducteur de chien.

# RC 15 Dispositions Générales



## Annonce obéissance / docilité

Niveau 1 – Le conducteur s’annonce au JP avec le chien en laisse en position de base, puis se positionne pour le premier exercice en laisse. Après le premier exercice 1, le conducteur enlève la laisse.

Niveaux 2 et 3 – Le conducteur s’annonce sans laisse en position de base au JP, puis se positionne pour le premier exercice.

# RC 15 Dispositions Générales



## Annonce pour la piste

Le conducteur s'annonce au JP avec le chien attaché au collier ou au harnais en position de base. Lors de l'annonce, le conducteur de chien équipe le chien d'une longe de piste ou d'une laisse standard.

# RC 15 Dispositions Générales



## Annonce pour la quête

Le conducteur s'annonce au JP avec le chien en laisse en position de base. Après l'annonce, le conducteur de chien enlève la laisse et positionne avec le chien sans laisse pour la quête.

# RC 15 Dispositions Générales



## L'annonce de fin de travail

Dans toutes les disciplines et après la fin de l'exécution du travail, le chien est mis en laisse et le conducteur de chien le conduit vers le JP. Alors le conducteur de chien annonce au JP avec le chien en position de base la fin du travail. Après les commentaires du JP, celui-ci se dirige vers le conducteur de chien et lui donne la main. Par ce geste, la discipline est terminée.

# RC 15 Dispositions Générales



## Nourriture / objet de motivation

Il n'est pas autorisé de porter la nourriture ou un objet de motivation sur soi. Pendant une discipline il est interdit de récompenser le chien avec de la nourriture ou de lui donner un objet de motivation. En cas d'infraction au règlement, la discipline est arrêtée et aucun point ne sera attribué pour cette discipline.

## Exception : chiens de sauvetage



# RC 15 Dispositions Générales



## Chiennes en chaleur

Les chiennes en chaleur sont admises aux concours. Le conducteur doit annoncer au préalable que sa chienne pourrait être en chaleur. Le jour du concours au plus tard, il doit confirmer que sa chienne est en chaleur.

# RC 15 Dispositions Générales



## Chiennes en chaleur

Les chiennes en chaleur doivent être tenues et présentées au travail séparément des autres chiens qui participent au concours.

Dans la discipline A 1 elles participent selon l'horaire, dans la discipline A 2 (la quête) elles exécutent le travail en dernier.

Dans les autres disciplines elles effectuent les exercices à la fin du concours.

Le terrain utilisé pour la piste d'une chienne en chaleur ne peut être utilisé pour le travail de quête. Lorsque le concours se déroule sur 2 jours, les chiennes en chaleur effectuent les disciplines B et C à la fin du 2ème jour.

# RC 15 Dispositions Générales



## Temps d'attente



Un temps d'attente de 3 secondes est appliqué pour tous les exercices.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM

	<b>ChA 1</b>	<b>CUM 1</b>	<b>RCI 1</b>
<b>Pas</b>	<b>150</b>	<b>200</b>	<b>300</b>
<b>Equerres</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Objets</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Age minimum</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Temps exécution</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM

	ChA 2	CUM 2	RCI 2
<b>Pas</b>	<b>300</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Equerres</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Objets</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Age minimum</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Temps exécution</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM

	ChA 3		CUM 3		RCI 3
Pas		400		600	600
Equerres		5		4	4
objets	3		3		
Age minimum		60		60	60
Temps exécution		20		20	20

# RC 15 Dispositions Générales



## Disciplines A1 ChA / CUM / ChP 15

### Objets

La dimension des objets dans la classe A 1 doit avoir les mesures suivantes:

- Longueur 8-10 cm
- Diamètre pour un objets rond 2 à 3 cm
- Largeur et épaisseur pour un objet angulaire 2 à 3 cm

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Port de l'objet**

Le chien peut prendre et porter l'objet dans la position soit assis ou debout. Le chien peut prendre les 2 positions décrites pendant cette discipline. Il n'est pas permis que le chien porte l'objet en position couchée. Mâchouiller ou laisser tomber l'objet sont pénalisés.



# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### Désignation de l'objet

Le chien désigne directement l'objet et peut exécuter la désignation dans les positions couchées, assises, debout sans le pousser avec son museau ou le toucher avec son corps. Si le chien touche l'objet avec son museau ou sa patte il n'est pas sanctionné.

Si l'objet se trouve derrière la hanche du chien, l'objet n'est pas évalué. Il n'y a pas de pénalisation lorsque le chien désigne dans une position inférieure à 45 °

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Manière de montrer les objets**

Un changement de la manière de montrer les objets lors du travail n'est pas autorisé entre apporter, prendre ou désigner.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Les objets non trouvés**

Ne doivent pas être montrés au conducteur de chien.

Dans un tel cas, le JP décide s'il y a lieu d'exécuter une piste de remplacement.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / CP 15

### **Longe de la piste**

Le conducteur peut choisir une longueur de longe de 6 mètres ou de 10 mètres.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / CP 15

### **Mise en longe**

Les harnais de piste courants tels que «Böttchergeschirre» sont admis. Les harnais ne doivent pas avoir de sangles supplémentaires et ne doivent amener une contrainte sur le chien. La dernière sangle du harnais Böttcher ne doit pas être en contact avec le bas-ventre du chien et ne doit pas dépasser la dernière côte du thorax.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Mise en longe**

Lorsque le chien est présenté avec un harnais, la longe doit être fixé à l'endroit prévu.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Point de départ**

Au départ de la piste, un seul commandement du conducteur de chien est autorisé. Si un commandement supplémentaire est nécessaire, la tenue de la piste ne peut être évaluée qu'avec la qualification «bon». Si au départ de la piste, un 2ème commandement supplémentaire est nécessaire, la tenue de la piste est évaluée avec la qualification «satisfaisant». Si le chien ne prend pas le départ de piste après le 2ème commandement supplémentaire, l'exercice n'est pas évalué.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Remise en piste après les objets**

Pour la remise en piste après avoir montré l'objet, le conducteur a droit à un commandement. Si le conducteur utilise un commandement supplémentaire, la tenue de la piste ne peut être évaluée qu'avec la qualification «bon». Si le conducteur de chien utilise un 2ème commandement supplémentaire, la tenue de piste ne peut être évaluée qu'avec la qualification «satisfaisant».

Si le chien ne recommence pas après le 2e commandement supplémentaire, le travail doit être arrêté. Une évaluation partielle de l'exercice est alors effectuée.



# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Encouragement pendant le pistage**

Un encouragement positif occasionnel pendant le pistage est autorisé. Au départ de la piste à la remise en piste, et lors de changement de direction ou lorsqu'il y a un problème l'encouragement n'est pas admis, et si c'est le cas, il y a une déduction de points.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Encouragement aux objets**

Un bref et unique encouragement avant ou après avoir montré l'objet est autorisé.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Changement de direction**

Dans les changements de direction, le conducteur de chien peut s'écarter à l'extérieur ou il peut suivre le tracé effectué par le chien ou raccourcir la trajectoire. Aucune de ces façons de faire ne sont pénalisées.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Quitter la piste**

Dès que le chien dépasse la piste de plus d'une longueur de longe, le travail de piste est interrompu. Le facteur décisif est la longueur de la longe que le conducteur utilise pour le travail. Il s'ensuit une évaluation partielle.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Invitation à poursuivre le travail**

Lorsque le conducteur retient son chien, le juge de travail invite une seule fois le conducteur de chien à poursuivre le travail. Il s'en suit une déduction de 5 points.

Si il y a récurrence, le travail de piste est arrêté. Il s'en suit une évaluation partielle du jugement par le JP.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Intervention**

Lorsque, sur le tracé de la piste, le chien a la longe de piste enchevêtrée autour de lui, le conducteur de chien est autorisé à interrompre le travail de piste. Dès que le JP remarque une telle situation, il donne l'autorisation nécessaire au conducteur.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Instinct de chasse**

Lors de l'exécution de la piste, lorsque du gibier ou des animaux domestiques apparaissent ou courent, il est alors autorisé au conducteur de chien d'interrompre temporairement le travail.

Dès que le JP remarque une telle situation, il donne l'autorisation nécessaire au conducteur.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Temps de pistage**

Si la fin de la piste n'est pas atteinte dans le temps réglementaire, le JP donne une évaluation partielle. Si le temps réglementaire est dépassé avant la dernière ligne du tracé de piste, le travail est arrêté.

Si le temps réglementaire est dépassé sur la dernière ligne, le chien est autorisé à finir la piste. Dans ce cas, le dernier objet est évalué normalement. En cas de dépassement du temps réglementaire, le jugement partiel ou le jugement pour la classe A1 ne peut pas être évalué plus haut que insuffisant.



# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Fausse désignation**

Une fausse désignation d'objet est évaluée et déduite sur la tenue de piste. Si le chien effectue une fausse désignation d'objet et que le conducteur remet le chien en piste sans s'être déplacé vers le chien, il y a une déduction de 1 point. Par contre, si le conducteur de chien se déplace à la hauteur du chien, il y a une déduction de 2 points.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A1 ChA / CUM / ChP 15

### **Fausse désignation**

Lors d'une désignation d'un objet étranger, il n'y a aucune déduction de point.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline ChP 15

### **Collier**

Le règlement de RCN 15 fait foi pour le collier. Un collier en chaîne n'est pas obligatoire.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline ChP 15

### **Terrain**

Les pistes peuvent être effectuées aussi bien dans l'herbe que dans le labour. Les changements de terrain sont autorisés.

Traverser des chemins de campagne et des rigoles sont autorisés.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline ChP 15

### **Objets**

La dimension des objets doit avoir les mesures suivantes :

Longueur	10 cm
Largeur	2-3 cm
Epaisseur	0.5-1 cm

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline ChP 15

### **Longe de piste**

La longe de piste doit avoir une longueur de 10 mètres.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline ChP 15

### **Invitation à poursuivre le travail**

Lorsque le conducteur retient son chien, le juge de travail invite une seule fois le conducteur de chien à poursuivre le travail. Il s'en suit une déduction de 5 points.

Si il y a récurrence, le travail de piste est arrêté. Il s'en suit une évaluation partielle du jugement par le JP.

**Valable pour les CHP 15 classes 1-3**

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline ChP 15

### **Suivre la trace de diversion**

Si le chien suit la piste de diversion et il la dépasse plus d'une longueur de longe, le travail de piste est arrêté. Il s'ensuit une évaluation partielle.



# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Terrains de travail**

Lorsque qu'il y a 6 chiens inscrits, chaque participant doit avoir un terrain de travail individuel. Lorsque qu'il y a plus de 6 concurrents, il doit y avoir au minimum 6 terrains de travail à disposition.

Après 1 heure, le 7e chien peut effectuer son travail de quête sur le terrain utilisé par le premier chien. Si un des 6 terrains a été pollué par un chien, ce terrain de quête ne peut plus être réutilisé.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### Objets

La dimension des objets dans la classe A2 doit avoir les mesures suivantes :

- Longueur 8-10 cm
- Diamètre ou largeur 2-3 cm

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **L'ordre de départ**

L'ordre de départ des participants à la quête dépend du tirage au sort effectué pour les pistes.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Manière de montrer les objets**

Comme en piste. Le chien peut prendre et porter l'objet dans la position soit assis ou debout .

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Désignation**

Le chien doit désigner l'objet tout près sans le pousser avec son museau ou le toucher avec son corps. Si le chien touche l'objet avec son museau ou sa patte il n'est pas sanctionné.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Objets**

Les objets n'ont trouvés ne doivent pas être montrés au conducteur de chien

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Remise en quête après les objets**

Pour la remise en quête, lorsque le chien rapporte, après avoir rapporté l'objet le travail continue à partir de la ligne médiane et le chien est en position de base.

Dans les variantes porter et désigner, le chien peut rester à l'endroit où il a pris ou désigné l'objet ou le conducteur peut reconduire son chien à la ligne médiane et continuer le travail dès que le chien a pris la position de base. Selon la position du chien dans la quête, le conducteur peut varier.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Encouragement aux objets**

Un bref et unique encouragement avant ou après avoir montré l'objet est autorisé.



# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Instinct de chasse**

Lors de l'exécution de la quête, lorsque du gibier ou des animaux domestiques apparaissent ou courent, il est alors autorisé au conducteur de chien d'interrompre temporairement le travail puis le reprendre.

Dès que le juge de travail remarque une telle situation, il donne l'autorisation nécessaire.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Fausse désignation**

Une fausse désignation d'objet a pour conséquence une déduction dans l'exécution du travail.

Une fausse désignation correspond à une déduction de 2 points.

Lors d'une désignation d'un objet étranger pouvant se trouver sur la quête, il n'y a aucune déduction de point.

# RC 15 Conditions Générales



## Discipline A2 A / CUM

### **Fin de la quête**

Si le chien est arrivé à la fin de la quête et qu'il a trouvé tous les objets, le JP a le droit d'arrêter le travail.

**Si le conducteur arrive au dernier tiers de la quête, au bon sens du JP on peut considérer ceci comme la fin de la quête**

# RC 15 Conditions Générales



## Discipline A2 BH / VPG

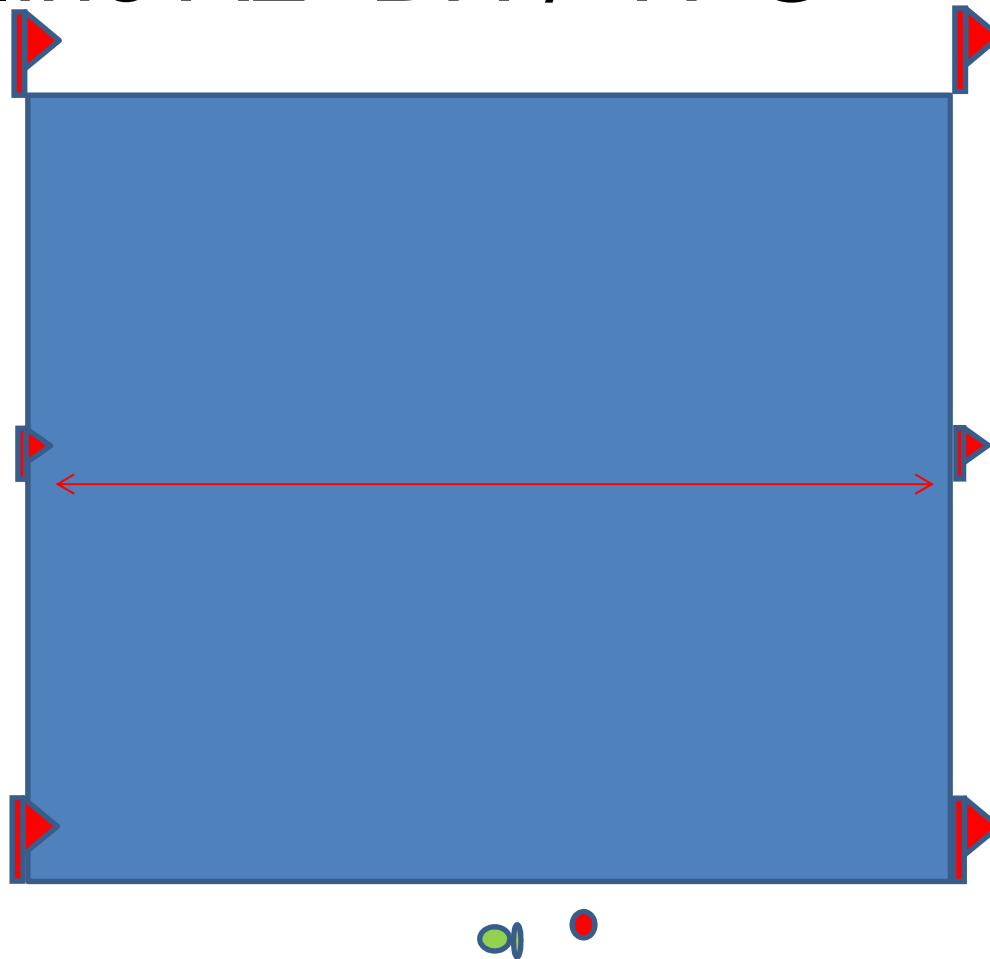
### **Fin de la quête**

Si le chien a loupé un objet au début de la quête et qu'il est à la fin de la quête, il peut, avec l'accord du JP arrêter le travail de quête

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline A2 BH / VPG



# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Distances**

Classe 1	10 pas
Classe 2	20 pas
Classe 3	30 pas

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **En avant**

Classe 1      min. 20 pas   max. 40 pas

Classe 2      min. 20 pas   max. 40 pas

Classe 3      min. 40 pas

## **En avant**

L'en avant est toujours à la fin

Exeption San: Le ramper est après l'en avant

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Rapport d'objet**

L'objet de rapport est un objet appartenant au conducteur de chien.

Lors du début de l'exécution du travail, et dans toutes les classes, l'objet doit être déposé par le conducteur de chien à l'endroit prévu.

L'organisateur doit mettre à disposition un support d'objets.

**Le rapport d'objet doit être posé!**



# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Schéma de la marche au pied**

Le déroulement de l'exercice s'effectue dans le schéma prévu selon le dessin. Il peut aussi être montré à gauche. La présentation d'un «U» est interdit.

## **Développement**

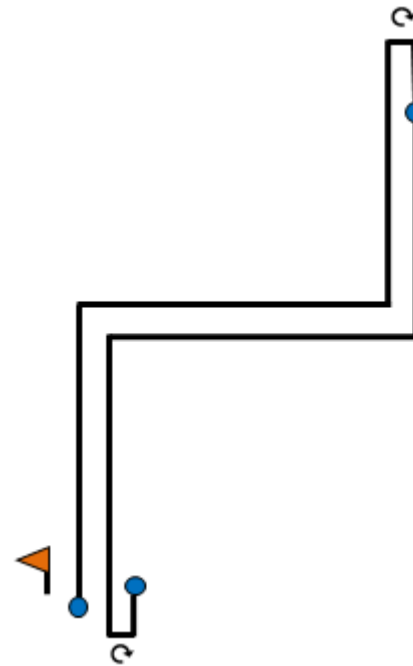
Le développement est toujours de 5 à 10 pas

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## Schéma de marche classe 1



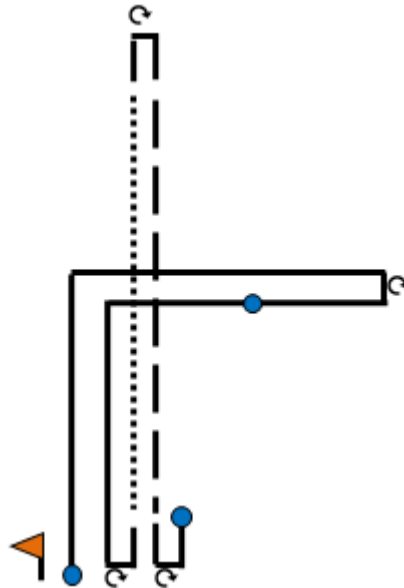
A1, avec une conduite en laisse et une conduite sans laisse comme aujourd'hui

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

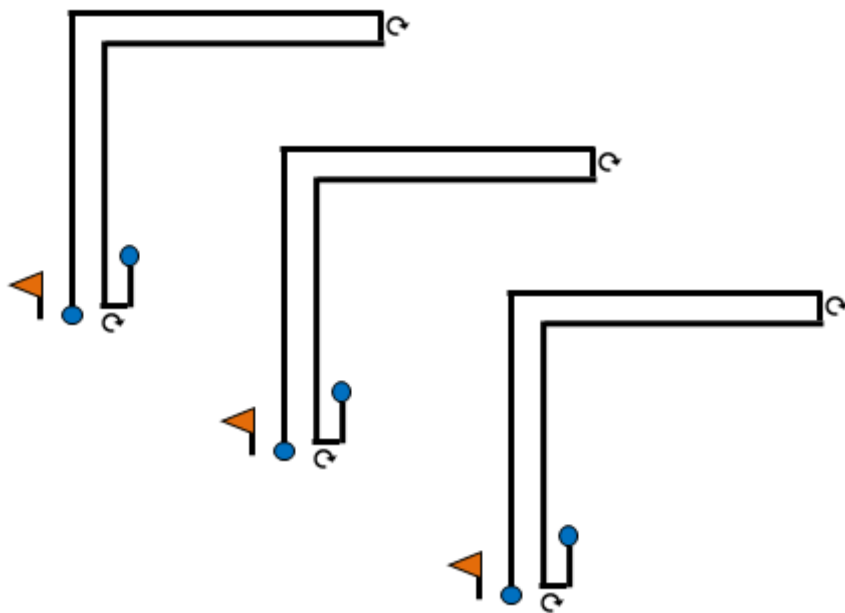
**Schéma de marche classe 2**



# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline OB toutes les classes



**Pas normal**

**Pas de course**

**Pas lent**

**L'ordre à suivre de  
l'exercice est donné**

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline OB toutes les classes

### **Présentation**

Le conducteur de chien doit dans toutes les classes présenter le travail de manière indépendante et en connaissance du règlement de travail. Pour la suite des exercices, le conducteur de chien peut, lorsqu'il a des doutes sur la suite de l'exécution des exercices, s'en référer au JP.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline OB toutes les classes

### **Présentation**

Lors du déplacement pour aller chercher l'objet de rapport se trouvant sur le support, il y a la possibilité que le chien reste à l'endroit de départ du travail ou qu'il accompagne le conducteur de chien.

Si le chien attend, le chien doit rester à sa place. Par contre, le chien peut être inattentif à son maître ou renifler. Ceci n'est pas évalué.

# RC 15 Dispositions Générales



## Discipline OB toutes les classes

### **Présentation**

Les déplacements entre les exercices ne doivent pas être montré avec une conduite correcte, cependant, le chien doit suivre le conducteur de chien à la hauteur du conducteur de chien.

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Présentation**

Selon les différents schémas des exercices de marche en laisse ou de marche sans laisse, les différentes distances doivent être démontrées avec un nombre de pas variant entre 10 et 15 pas.



# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Position de base**

Chaque exercice commence et se termine en position de base qui doit être effectuée de manière spontanée et sans correction.

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Temps d'attente**

Pendant un exercice, les différentes phases doivent être exécutées en respectant un intervalle de 3 secondes.

En cas de non-observation de ces dispositions, une déduction de points est appliquée.

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Encouragement**

Avant un exercice, le chien peut être encouragé.

Après cet encouragement et après 3 secondes, l'exercice peut être exécuté. A la fin de l'exercice, et après un temps d'attente de 3 secondes, le chien peut également être félicité.

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## **Saut en hauteur**

L'obstacle doit avoir une surface complètement fermée.

La surface fermée ne doit pas être fixée d'une manière rigide.

La surface fermée doit être fixée de manière que le vent ne puisse pas la faire flotter à la base.

A la partie supérieure de la surface fermée, une fixation rigide doit être installée.

**Largeur 120 – 150 cm**

# RC 15 Dispositions Générales



Discipline obéissance dans toutes les classe

## Saut en hauteur

**Le conducteur de chien et son chien se dirigent vers l'obstacle à une distance minimale de 5 pas et prennent la position de base.**